



COMMUNE DE FOURQUES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 8 JANVIER 2016 à 17 heures 45

Membres du conseil municipal en fonctions : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES

Présents : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Vanesia FRIZON, Georges GUIRARD, Sébastien LESAGE, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Stéphanie GILENI donne procuration à M. Jean-Michel AZEMA. Mme Myriam NESTI donne pouvoir à M. Jean-Paul RABANIT. M. Robert HEBRARD donne procuration à M. Gilles DUMAS. Mme Thérèse MERCANTI donne pouvoir à Mme Marie-José BERGIER.

Absent excusé : M. David RIBES.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 :

DC N° 2015-025 du 08/12/15 : Contrat d'entretien équipements et matériels de cuisine. Montant annuel HT 1.655,00€

DC N° 2015-026 du 09/12/15 : Acquisition d'un véhicule Citroën Nemo - Service police municipale. Montant HT 6.250,00€

DC N° 2015-027 du 30/12/15 : Contrat de nettoyage et dégraissage des circuits d'extraction des vapeurs grasses des cuisines : montant annuel HT 725,00€

DC N° 2016-001 du 08/01/16 : Travaux sécurité incendie centre G. Brassens. Montant total HT : 2.990,80€

DC N° 2016-002 du 08/01/16 : Travaux de menuiseries centre G. Brassens. Montant total HT 9.688,70€

DC N° 2016-003 du 08/01/16 : Travaux de mise en conformité électrique Auditorium. Montant total HT 1.904,50€

DC N° 2016-001 du 08/01/16 : Travaux électriques hôtel de ville. Montant total HT 2.261,61€

Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a souscrit en 2012 un Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF. Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolue. Il fait l'objet d'une convention afin de définir et encadrer les modalités d'intervention et le versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (P.S.E.J.). Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des cocontractants, ainsi que les conditions de mise en œuvre,
- décrire le programme des actions prévues dans le schéma de développement,
- fixer les engagements réciproques des cosignataires.

Cette action est essentiellement pilotée par le Centre de Loisirs Educatifs de Fourques (C.L.E.F.).

Ce contrat étant arrivé à terme, et devant la réussite de ce dispositif, il propose de passer une nouvelle convention avec la C.A.F.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE cette convention dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse pour les années 2015-2018.

CHARGE M. le maire des démarches nécessaires à l'établissement de cette convention.

AUTORISE M. le maire à la signer.

Contrat Type d'Etablissement agréé par la Fédération Française de Courses Camarguaises. Exercice 2016

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat type d'établissement agréé par la FFCC. Ce contrat a pour objet de déterminer les conditions d'attribution de l'agrément FFCC au profit de la commune. En contrepartie du paiement de la redevance d'un montant de 417,00€ la commune aura le droit :

- d'utiliser le titre de membre agréé à la FFCC sous le n° 12.
- de siéger aux assemblées générales avec une seule voix délibérative.
- d'accéder à l'ensemble des services fédéraux, à savoir : documents techniques et conseils, publications officielles, autorisation d'organiser des courses camarguaises et des manifestations de rues dans le respect de la charte.

La commune se devra de respecter l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables et se conformer aux lois et règlements en vigueur. Elle devra assumer ses responsabilités d'organisateur de courses camarguaises

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à signer le contrat-type d'établissement agréé par la Fédération Française de Courses Camarguaises n° 12 pour l'année 2016.

Budget « principal » 2015. Décision modificative N° 2

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'à la demande du Receveur Municipal, il convient d'inscrire une simple opération en fonctionnement afin de modifier l'imputation d'une recette.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

D'APPROUVER la modification ci-après :

<i>Chapitres</i>	<i>Articles</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
014 - Atténuation de charges	73925 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	13.000	
73 - Impôts et taxes	73111- Taxes foncières et d'habitation		13.000
	TOTAL	13.000	13.000